



Candidatures championnats régionaux jeunes

Saison 2025/2026

Thématique : Technique / Sportive

Destinataires : Tous les clubs bretons

Copies pour Membres du Comité Directeur

information : Comités Départementaux

Date de diffusion : 11/06/2025 **Échéance de réponse :** 01/07/2025

Pièces jointes :

[Calendrier sportif Ligue de Bretagne 2025/2026](#)

[Présentation animée nouvelle formule](#)

[Note du 25/04/2025 : nouvelle formule](#)

[Note du 25/04/2025 : qualifications](#)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

La campagne de candidatures aux championnats régionaux jeunes 2025/2026 est ouverte **jusqu'au 01/07/2025 inclus.**

Pré-candidatures aux championnats régionaux jeunes U21M, U18F, U18M, U15F, U15M, U13F et U13M

Les clubs candidats aux championnats RFU13, RMU13, RFU15, RMU15, RFU18, RMU18 et RMU21 devront obligatoirement faire une **pré-candidature** auprès de la Ligue de Bretagne **via le formulaire en ligne** : [cliquez-ici](#)

Cette étape est indispensable et constitue votre demande de participation aux sélections sur dossiers et/ou qualifications.

Dossier de candidature

Après avoir pré-candidaté via le questionnaire en ligne, vous recevrez par mail le dossier de candidature. Ce **dossier sera à compléter informatiquement** (aucun dossier manuscrit ne sera pris en compte) puis à retourner pour le 01/07/2025 au plus tard à : candidature-jeunes@bretagnebasketball.org

Les informations indiquées sur le dossier aussi bien pour les joueurs et leur parcours que concernant l'encadrement engagent la responsabilité du club.

Etude des dossiers et communication des résultats

Les résultats de la cellule de qualifications (composée des conseillers techniques des comités départementaux et de la Ligue de Bretagne) seront communiqués vers le 15/07/2025.

Pour chaque catégorie :

- Les 9 meilleurs dossiers seront retenus pour participer au plateau Elite 1 ;
- Les autres candidatures pourront participer au Plateau Départemental (dans la limite des places disponibles sur le plateau de votre département).